

DE_2025_016

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAIGNES

Séance Du 16/09/2025 à 20h30	Le seize septembre deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique MALAVERGNE.
Date de la convocation : 10/09/2025	
Nbre de membres en exercice	6
Nbre de membres présents	5
Nbre de suffrage exprimés	5
Secrétaire de séance : Laurent LABARBE	<p>Présents : Dominique MALAVERGNE, Alain BOURGADE, Didier VAQUIE, Christophe LACAM, Laurent LABARBE</p> <p>Représentés : Excusés : Thierry FROMENTEZE</p> <p>Absents :</p>

Délibération présentant le nouveau plan de financement de la réhabilitation de la Maison Marty en logement social**Le Conseil Municipal,**

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21/11/2024 approuvant le plan de financement de la réhabilitation de la Maison Marty,**Considérant** la volonté de la Commune de développer son offre de logements sociaux afin de répondre aux besoins des administrés,**Considérant** que la réhabilitation de la Maison Marty permettra la création d'un logement social,**Considérant** l'évolution du coût des travaux et la nécessité d'adapter le plan de financement,**Considérant** les subventions sollicitées auprès de l'Europe, l'État, de la Région, du Département et de CAUVALDOR,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve** le nouveau plan de financement de l'opération « Réhabilitation de la Maison Marty en logement social », établi comme suit :

Financeur	Montant (€)
Europe (LEADER)	20 000€
État (DETR)	73 942 €
Région OCCITANIE	13 600 €
Département du LOT	11 000€
CAUVALDOR	45 698€
Autofinancement communal	108 124€
Total	272 364€

- Confirme** que le logement issu de cette réhabilitation sera destiné à un usage social, conformément aux objectifs de la Commune en matière d'habitat.
- Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce plan de financement et à solliciter les subventions correspondantes.

Le secrétaire de séance,
Laurent LABARBE

Pour extrait conforme, Saignes le 16/09/2025
Le Maire,
Dominique MALAVERGNE



